

REPUBLIQUE FRANCAISE

Marseille, le 17/11/2021

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MARSEILLE**

22-24, rue Breteuil
13281 MARSEILLE CEDEX 06
Téléphone : 04 91 13 48 37
Télécopie : 0491.81.13.87/89

2110022-11

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h15

Monsieur ZIABLITSEV Sergei
Chez M Me Jamain 6 rue Guiglia
06000 Nice

Dossier n° : 2110022-11
(à rappeler dans toutes correspondances)
Monsieur Sergei ZIABLITSEV c/

DEMANDE DE RÉGULARISATION (APRÈS AR DE LA REQUÊTE)

Monsieur,

Vous avez déposé une requête enregistrée le 17/11/2021 sous le numéro 2110022.

Votre requête doit être écrite en langue française et produite en 1 exemplaires. Vous êtes dispensé de produire des copies dans le cadre d'un dossier faisant l'objet d'une communication électronique au moyen d'une téléprocédure.

Il vous appartient donc de régulariser votre requête par la production d'une traduction par traducteur assermenté.

En conséquence, je vous invite à régulariser votre requête dans le délai de 2 mois suivant la réception de cette lettre.

A défaut de régularisation dans le délai imparti ou si votre régularisation n'est pas conforme à la demande, la requête pourra être rejetée par ordonnance pour irrecevabilité manifeste dès l'expiration de ce délai.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation le greffier,